



**RAPPORT ANNUEL
APPLICATION DU
RÈGLEMENT DE
GESTION
CONTRACTUELLE
ANNÉE 2020**



1. PRÉAMBULE

Une politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 6 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec.

L'article 938.1.2 du Code municipal du Québec a été remplacé le 1^{er} janvier 2018 par le Gouvernement du Québec afin que toutes les municipalités adoptent un règlement sur la gestion contractuelle ou que la politique en vigueur soit réputée être un tel Règlement. Une fois l'an, la Municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de ce règlement.

2. OBJET

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son RGC.

3. OCTROI DES CONTRATS

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000\$ octroyés par la municipalité :

LISTE DES CONTRATS 2020		
CONTRATS DE PLUS DE 25 000\$		
Entrepreneur	Description	Montant
Entreprises 9324-1677 Québec Inc	Contrat Déneigement chemin et trottoirs	83 356.99\$
Centre Routier 1994 Inc.	Camion Inter 2020 avec équipement à neige	295 973.93\$
Entreprises A & D Landry Inc.	Réfection, gravier, chemin du Chômage	122 187.86\$
Entreprises D'Auteuil et Fils Inc.	Mise en place d'une galerie de captage et test de pompage	167 509.27\$
Entreprises D'Auteuil et Fils Inc.	Réfection, gravier rang 03 et route Lepage	153 535.39\$
Entreprises D'Auteuil et Fils Inc.	Réfection, asphaltage, traitement de surface, route Centrale	1 227 680.72\$
Entreprises D'Auteuil et Fils Inc.	Réfection accotements rang 4 est	85 654.04\$

FQM	Ingénierie et infrastructures	110 785.30\$
LNA Hydrogéologie	Honoraires projet mise aux normes eau potable	30 103.38\$
Bouffard Sanitaire Inc.	Collecte, transport et tri matières résiduelles et recyclables	76 436.39\$
Nordikeau Inc.	Gestion et opérations eau potable et usée	41 361.00\$
Office d'habitation de la Matanie	Déficits 2018, 2019, 2020	26 903.00\$
Les Pavages des Monts	Pavage rang 4 est	294 984.20\$
Les pavages des Monts	Retenues des contrats 2019	69 896.70\$
QuébeSec Inc.	Assèchement des pointes galerie de captage	90 603.23\$

4. LES MODES DE SOLLICITATION

La municipalité peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré; le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs; ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public. Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, l'organisme municipal tient compte de l'estimation de la dépense du contrat qu'il désire octroyer ainsi que des dispositions législatives et réglementaires à cet égard.

4.1. Contrats dont la dépense est inférieure à 25 000\$ et conclu de gré à gré

Le Règlement de gestion contractuelle ne prévoit aucune règle spécifique à ce type de contrat. Pour l'année 2020, tous les contrats dont la dépense est inférieure à 25 000\$ et conclu de gré à gré l'ont été selon les règles en vigueur.

4.2. Contrats dont la dépense est supérieure à 25 000 \$ et inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public

La municipalité n'a pas adopté de mesures de passation dans son RGC et doit accorder les contrats qu'après avoir procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux fournisseurs si la dépense est de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public. Dans ce cas, le délai pour la réception des soumissions ne doit pas être inférieur à 8 jours.

Le Règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

Déposé à la séance du conseil municipal tenue le 1^{er} mars 2021

Louise Coll, GMA

Directrice générale\secrétaire-trésorière